

## DEFINITION

L'ADEC est un dispositif qui permet de mobiliser des fonds pour subventionner les plans de formation des entreprises.

---

## CRITERES

- Entreprises visées : priorité aux PME de moins de 250 salariés, en bonne santé et en règle avec l'administration.
- Public prioritaire : sont principalement visés les ouvriers, employés et éventuellement, les techniciens et agents de maîtrise, ainsi que les salariés soumis à une forme ou une autre de précarité (bas niveau de qualification, illétrés, femmes, salariés de plus de 45 ans ...)
- Actions prioritaires : les formations s'adressant au public prioritaire ou conduisant à une qualification reconnue; les actions collectives

---

## MONTANT DE L'AIDE

L'aide de l'état est de 50 % des coûts pédagogiques



Direction régionale du travail de l'emploi  
et de la formation professionnelle

Les conseillers OPCAREG vous  
apportent un service de proximité.  
N'hésitez pas à les contacter.



### DEFINITION

Le FSE Objectif 3 (2000-2006) comprend 5 axes d'intervention :

- politiques actives du marché du travail,
- égalité des chances, intégration sociale,
- éducation tout au long de la vie,
- adaptation des travailleurs, esprit d'entreprise, recherche, innovation, technologie
- mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail.

La mesure 6 de l'axe 4, principalement, permet aux entreprises de bénéficier d'aides à la formation.

Les dossiers doivent être adressés à l'OPCAREG qui les transmet ensuite à la DRTEFP.

---

### CRITERES

#### Entreprises éligibles :

Les entreprises de moins de 250 salariés, dont le CA n'excède pas 40 M€ ou 24M€ au bilan, et qui n'appartiennent pas à un groupe qui détiendrait plus de 25% du capital (groupe ne correspondant pas à la définition de PME)

#### Public prioritaire :

Les salariés soumis à une forme ou à une autre de précarité (bas niveau de qualification, handicapés, titulaires de contrats précaires, femmes, salariés de plus de 45 ans...)

#### Public prioritaire :

Les formations constituant un parcours de formation, permettant une validation reconnue des acquis s'adressant aux publics prioritaires ; les actions collectives

#### Cofinancement public :

Le FSE impose un "cofinancement public". Il s'agit généralement de fonds d'état (EDEC), de la région ou des fonds d'un OPCA.

---

### MONTANT DE L'AIDE

L'aide porte sur l'ensemble des frais de formation (coût pédagogique et salaires).



Union Européenne  
Fond Social Européen

Les conseillers OPCAREG vous  
apportent un service de proximité.  
N'hésitez pas à les contacter.

